22me Année — N° 4734

BUREAUX : RUE NEUVE, 17 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES BUREAUX : RUE NEUVE, 17

Lundi 13 Mai 1878

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. HAVAS, LAFFITTE ET Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, le 12 MAI 1878

Bulletin du jour

C'est, nous assure-t-on, la semaine prochaine que la commission d'enquête électorale va faire défiler à la tribune, ses foudroyants rapports contre les actes du 16 Mai. Tous les bons esprits, à quelque opinion qu'ils appartiennent, se demandent quelle peut être l'utilité de cette campagne touchant des faits déjà si loin de nous et qui, d'ailleurs, ne peut avoir pour résultat que de raviver dans le pays les haines et les mauvaises passions, juste au moment où les intérêts de notre Exposition universelle sollicitent impérieusement un apaisement général. Mais ce sont là des considérations qui touchent peu la majorité radicale de la Chambre, l'apaisement général est le cadet de ses soucis ; ce qu'il lui faut avant tout, c'est la satisfaction de ses rancunes et l'assouvissement de ses implacables vengeances. Personne n'ignore, en effet, que les rapports des enquêteurs doivent servir de base à la mise en accusation du cabinet de Broglie.

Or, de deux choses l'une :

Ou le cabinet de Broglie s'est rendu coupable d'actes qualifiés par la loi de « crimes d'Etat » et alors, la Chambre actuelle, issue des élections du 4 octobre, aurait dû demander sa mise en accusation dès les premiers jours de sa réunion ;

Ou bien ses actes ont été parfaitement légaux, parfaitement constitutionnels, et, dans ce cas, la procédure qu'on est en train de diriger contre le cabinet du 16 Mai, n'a pas et ne saurait avoir sa raison d'être.

Nous défions les adversaires du 16 Mai de sortir de ce dilemme.

S'ils espèrent s'en tirer en nous disant que les ministres du 16 Mai sont criminels, nous leur répondrons : Pourquoi ne les avez vous pas décrétés immédiatement d'accusation, dès que vous avez eu le pouvoir ? Comment ! vous vous trouviez en présence d'un cabinet prévaricateur des lois, et vous avez laissé s'écouler sept mois, sans avoir encore osé le traduire devant ses juges ? Ah ! si le ministère du 16 Mai avait été seulement coupable de la dixième partie des iniquités que vous lui imputez, vous n'auriez pas attendu si longtemps pour le mettre en accusation !

Il y a là dessous une machination dont il est à peine besoin de dévoiler la trame. Tout le monde a deviné le calcul. Les gauches ont compris qu'en mettant le ministère de Broglie en accusation, il serait sorti triomphant de cette épreuve devant le Sénat. Dès lors elles ont imaginé de gagner du temps, elles ont inventé cette lamentable comédie de l'Enquête à travers les populations terrorisées des départements. Grâce aux lenteurs calculées de cette procédure, elles arriveront au renouvellement partiel du Sénat qui aura lieu en décembre et comme elles comptent sur des élections républicaines, elles se réservent de traduire les ministres du 16 Mai devant la Chambre haute, quand elles se croiront sûres d'y trouver une majorité disposée à servir leurs haines et leurs passions.

Tel est le plan ténébreux qui a été combiné. Eh bien ! pour l'honneur du Sénat, hâtons-nous de dire qu'il sera déjoué. Dans quelque sens que se produise le renouvellement de cette assemblée, nous ne craignons pas d'affirmer qu'il se trouvera toujours dans son sein assez d'hommes éclairés, indépendants et impartiaux pour rendre pleine et entière justice aux ministres du 16 mai, si tant il est vrai qu'on ose les traduire devant le Sénat, et pour reconnaître que si le cabinet de Broglie n'a pas réussi dans l'œuvre réparatrice qu'il avait entreprise, c'est précisément parce qu'il a scrupuleusement respecté la légalité et que, même au prix du succès, il n'a pas voulu sortir un seul instant de la Constitution.

Tentative d'assassinat contre l'Empereur d'Allemagne

Berlin, 11 mai.

Cette après-midi, vers 3 h. 1/2, au moment où l'empereur, accompagné de la grande-duchesse de Bade, revenait en voiture d'une promenade et retournait au palais, plusieurs coups de revolver ont tirés sur S. M. qui, heureusement, n'a pas été atteinte. L'attentat s'est produit sous les tilleuls. Le coupable a été immédiatement arrêté.

Berlin, 11 mai.

Une foule immense et enthousiaste stationne devant le palais ; l'empereur a paru plusieurs fois au balcon.

Berlin, 11 mai.

L'auteur de l'attentat contre l'empereur Guillaume est le nommé Rehmann, démocrate socialiste de Leipzig.

La Commission du Budget

Voici les noms des députés élus membres de la commission du budget : 1er bureau : MM. Jules Ferry, Antonin Proust et Thomson; 2e, Lamy, Jacques et Mahy; 3e, Germain, Sadi-Carnot et Tirard; 4e, Waddington, Langlois et Millaud; 6e, Berlet, Goblet et Léon Renault; 7e, Wilson, Varambon et Parent; 8e Farcy, 26 voix, Dréo, 22 voix; 9e, Martin-Feuillée, Guichard et Rouvier; 10e, à l'unanimité des 27 votants, le bureau a élu M. Gambetta comme premier commisaire. Les deux autres commissaires élus sont MM. Bethmont et de Choiseul, 15 voix, 11e, MM. Spuller, Albert Grévy et Fallières.

La commission nouvelle du budget comprend 22 membres de la commission de 1878 et 11 membres nouveaux. Les 11 membres anciens non réélus sont : MM. Guyot, Devès, Foquet, Merlin, Allain-Targé, Menier, Blandin, Lianville, Turquet, Senard, Alfred Tallon.

C'est donc bien vrai ?...

On croyait que le projet éclos dans une réunion démagogique de célébrer par une fête nationale le centenaire de Voltaire était abandonné. On l'avait espéré. Il n'en est rien.

Le conseil municipal de Paris a souscrit, le conseil général de la Seine a adhéré. Dijon, Cette, Saint-Denis, Amiens, Neuilly, Roanne... et d'autres encore, ont déclaré qu'il fallait profiter de l'Exposition universelle pour célébrer avec une magnificence extraordinaire le centième anniversaire de la mort du philosophe de Ferney.

Un comité est en permanence, des députés, des sénateurs recommandent l'entreprise.

Le plus beau palais de Paris est, dit on, retenu pour la solennité ; l'affaire doit avoir lieu le 30 : c'est annoncé.

Dans un accès d'orgueil insensé, Voltaire s'était appelé lui-même « la divinité de Ferney. »

On veut montrer aux étrangers, nos hôtes, qu'il n'y a plus de place dans notre pays pour d'autres autels que ceux du dieu Voltaire. On s'apprête à traîner la France aux pieds de l'insulteur de Jeanne d'Arc !

Non, malgré ce qu'on avait pu dire, malgré la campagne entreprise par le *Bien public* et les *Droits de l'Homme*, malgré les réclames, le tapage du comité, nous persistions à penser qu'au dernier moment, lorsque les hommes qui s'étaient le plus avancés seraient mieux instruits ou plus connus, lorsque leur idole serait débarrassée de sa légende, nous croyions qu'il ne se trouverait pas un Français assez oublieux de ce qu'il doit à la religion de son pays, au culte de la patrie même, pour nous infliger le spectacle d'une manifestation aussi scandaleuse que le centenaire de Voltaire.

Et cependant, c'est aujourd'hui chose arrêtée.

On nous communique une lettre-circulaire adressée en franchise, s'il faut en croire une lettre que nous recevons, à tous les conseillers municipaux de la France, pour leur proposer l'exemple de leurs collègues de Paris.

Cette circulaire porte la signature de trois députés, d'un ingénieur, d'un professeur à la Faculté de médecine...

Il y est dit que « Voltaire est un des » hommes *qui font le plus honneur à* » *l'humanité* », que sa vie fut une *guerre* » *incessante à l'hypocrisie* », que la doctrine du « *précurseur de la Révolution* », la « *vraie morale* », doit amener « *un jour le triomphe fécond de la Rai-* » *son, de la Vérité, de la Paix entre* » *les hommes.* »

On y veut montrer que « célébrer par une immense solennité le centenaire de Voltaire », c'est « *pour la démocratie française une œuvre de piété filiale* », et *pour tous* « *une obligation patriotique et nationale* ».

Arrêtons-nous ici. Nous parlions de la légende : la voilà.

L'histoire et les écrits de Voltaire nous montrent en dehors de cette légende, si complaisamment édifiée et répandue, un autre homme que le père de la démocratie, le serviteur de la France.

Et vraiment l'on dirait qu'il s'agit d'un défi porté au sens commun, à la vérité, lorsqu'on voit avec quel acharnement et quelle impudence on vante à la France du dix-neuvième siècle les vertus du « grand démocrate » Voltaire ! du « grand patriote » Voltaire ! d'un écrivain qui aurait fait la « guerre à l'hypocrisie », et se serait constitué l'apôtre du droit et de la vérité ! Cela, quand tout, dans la vie de Voltaire, montre un homme doué par la Providence des plus éminentes facultés, et prostituant son talent, (on a dit son génie), à l'œuvre la plus misérable et la plus coupable qui fut jamais, l'abolition du respect, la propagande de l'immoralité la plus repoussante, du doute le plus pénible, du scepticisme et du désespoir....,

« Démocrate ! » M. de Voltaire qui, non content de la seigneurie de Ferney et autres lieux, acheta le titre de comte de Tourney, devint gentilhomme de la chambre du roy et chambellan de Frédéric ! Démocrate ! lui qui refusait au peuple le droit à l'instruction, et traitait ce qu'il appelait la « canaille » comme bête de somme qu'il faut aiguillonner et fouetter.

« Patriote ! » l'homme qui se vantait au roi de Prusse, au roi de Pologne, à l'impératrice de Russie, d'être Suisse et non Français, et de vouloir mourir en Suisse ou en Russie, mais non pas en France.

Patriote ! Voltaire, qui dédiait au « vainqueur de Rosbach » des épîtres pour le féliciter de ses victoires contre la France ! lui qui allait jusqu'à proposer à Frédéric le secours de sa trahison, dans le cas où il plairait à Sa Majesté prussienne de faire la guerre à sa patrie! lui qui s'est attiré de juges portés à l'indulgence les plus sanglantes flétrissures pour avoir bafoué comme une virago sans pudeur et sans foi l'héroïne d'Orléans, la touchante martyre de Rouen, la sainte libératrice de la France !.....

Et l'on ose dire que Voltaire « fit la guerre à l'hypocrisie » quand on sait qu'il recommanda toujours le mensonge, qu'il écrivait le même jour à un Jésuite pour protester de son dévouement et de son *admiration* envers la Compagnie, et à un philosophe de ses amis pour déclarer que son vœu le plus cher était de voir le dernier Jésuite « étranglé avec les boyaux du dernier janséniste! » quand on sait qu'il édifiait des églises, montait en chaire, communiait avec toutes les apparances de la dévotion, écrivait contre l'infâme, et s'en allait ensuite faire des gorges chaudes de ce qu'il osait appeler « un déjeûner par devant notaire », une grimace intéressée..... une pure comédie.

Mais que venez-vous donc ensuite, messieurs, nous parler de Tartufe et de Basile? Voltaire les a surpassés !

Vous avez dit que Voltaire était l'esprit le plus français ! et c'est en cette qualité que vous prétendez le montrer aux étrangers, vous voulez l' « exposer » comme le type le plus accompli des vertus et des qualités qui nous ont acquis le renom de peuple loyal et chevaleresque...

Il serait facile de vous prouver avec les actes, avec les écrits de cet homme, qu'il n'eut rien de français que les défauts portés jusqu'au vice. Le Français « né malin » a de la gaieté, de l'entrain, il a parfois l'humeur railleuse. Mais sa gaieté sait se contenir, il ne va pas jusqu'à l'exercer contre sa patrie.

Vous ne lui permettrez pas de sacrifier à un bon mot l'honneur de sa propre mère. Eh bien ! ce fut par une insulte à celle qui l'avait mis au monde que Voltaire débuta dans la poésie. Depuis, il eut parfois des idées plus louables, mais il est peu de vices qu'il n'ait pratiqués : sa fourberie, son orgueil, sa lâcheté, sa haine, son envie, sa trahison, son obscénité, son manque absolu de sens moral, éclatent malgré lui dans presque tous ses actes, et se trahissent dans sa correspondance et dans ses écrits.

Sont-ce là des vertus françaises ?

Et pourtant, c'est sous ce côté que vous admirez Voltaire, vos journaux l'attestent.

Vous auriez pu fêter l'écrivain, le littérateur, et même l'adversaire du fanatisme et de la superstition; — en tant que superstition et fanatisme, — nous aurions pu nous joindre à vous, mais vous avez bien eu soin de nous dire quel sens vous attachiez à ces mots, de nous avertir que celui dont vous faites votre idole, c'est l'insulteur de tout ce qui est respectable, l'insulteur de la religion même de 30 millions de Français, le précurseur de la Révolution, que le président de votre comité, Victor Hugo, rend responsable des « monstruosités de cette Révolution, » c'est l'homme sans caractère et sans âme, vous oubliez le mot de Chamfort: « Quand on n'a pas du caractère, on n'est pas un homme, mais une chose. »

Et c'est cette chose-là que vous présentez à l'adoration de la France, à l'éducation de nos visiteurs.

Vous ne permettez même pas un doute, et la publication que vous répandez à des centaines de mille d'exemplaires, ces *Œuvres choisies de Voltaire* que vous pouvez, grâce à une immense propagande, céder à un prix infime, malgré leur étendue, que contiennent-elles ? Quel « choix » avez-vous fait ?... Est-ce *Mérope*, est-ce *Zaïre*, est-ce l'*Histoire de Charles XII*, est-ce le *Siècle de Louis XIV* que vous avez réimprimés ? Non, certes. Les œuvres ont été choisies parmi les plus hostiles à la religion catholique et à la morale évangélique : c'est le choix des impiétés les plus révoltantes que vous éditez, que vous colportez jusque dans les villages.

Et, si vous avez reculé devant la réimpression de la *Pucelle*, c'est évidement dans la crainte que, malgré la tolérance excessive du gouvernement actuel, la commission du colportage ne se vît dans l'obligation d'interdire, au nom de la morale publique offensée, au nom de la patrie indignée, l'œuvre du dieu Voltaire...

On croit rêver.

Mais non, voilà ce que l'on prépare, ce que l'on annonce comme imminent : l'apothéose de Voltaire, sous la protection et même avec la complicité du gouvernement. Non, cela n'est pas possible...

Il faut qu'une immense protestation s'élève de toutes parts contre un pareil scandale.

On nous annonçait l'Exposition universelle comme une œuvre de pacification : nous ne demandons pas mieux que de faire la paix. Et l'on vient déclarer la guerre aux sentiments les plus élevés d'un grand peuple, le respect de la religion, l'amour et la dignité de la patrie.

Et bien ! nous nous défendrons ; nous devons nous défendre, et ne pas supporter sans protester cette sanglante injure.

En attendant, nous supplions le gouvernement actuel d'épargner à notre pauvre France cette humiliation, cette honte d'être traînée, sans pitié, sans défense, aux genoux du courtisan de Frédéric, aux pieds de l'homme qui prêcha la haine contre le peuple, contre la patrie, contre le Christ même, de ce fils et de ce Français qui, dès douze ans, insultait à la vertu de sa mère, et à soixante écrivait la *Pucelle*.....

J. HAISDET.

LETTRES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 11 mai 1878.

Le monde financier s'est peu ému de l'adoption par le Sénat de la loi relative au rachat des lignes secondaire de chemins de fer. Ce résultat, il l'avait prévu d'avance, ce qui est assez dire qu'après le vote d'hier, l'adoption des voies et moyens se rattachant au rachat ne fait pas l'ombre d'un doute.

Ici, le gros public, il importe de le constater, est devenu nettement favorable à cette solution, depuis que M. de Freycinet s'est prononcé contre l'exploitation par l'Etat, en déclarant qu'il n'avait qu'un objectif en vue, la rétrocession à l'industrie privée des lignes rachetées.

Toute la politique intérieure se résume aujourd'hui, dans la nomination de la commission du budget par les bureaux de la Chambre. En dehors de ce fait, elle ne présente aucun intérêt.

Aussi les journaux s'occupent-ils du verdict du jury dans l'affaire du pharmacien Danval, accusé d'empoisonnement sur la personne de sa femme. La plupart s'étonnent des circonstances atténuantes dans un crime de ce genre, et ils attribuent cette indulgence relative au défaut d'une conviction complète, les rapports des experts étant loin d'avoir démontré que la femme Danval était morte empoisonnée.

Ces appréciations qui émanent particulièrement de la presse rouge opposée à l'application quand même de la peine de mort, étonnent d'autant plus de sa part qu'elle devrait parfaitement comprendre qu'en supposant le jury adversaire de la peine capitale, et en admettant en même temps sa conviction de la culpabilité de l'accusé, il ne pouvait dans son âme et conscience se prononcer autrement qu'il l'a fait hier.

Quant aux rapports des experts et aux débats contradictoires qui en ont été la conséquence, il n'est pas permis de rechercher leur degré d'influence sur l'esprit des jurés qui ne sont pas tenus de s'en rapporter seulement aux preuves matérielles; parce qu'ils sont essentiellement des juges psychologiques.

Cependant si les critiques opposées aux rapports des experts n'ont pas démontré le défaut de capacité des médecins légistes, elles ont au moins appris l'insuffisance des installations et des appareils dont ils disposent pour pratiquer les autopsies, et l'Etat est dès à présent mis en demeure de faire le nécessaire pour qu'aucun obstacle matériel ne vienne désormais entraver les recherches de la science.

Puisque le télégraphe peut nous rapporter non seulement la substance de l'entretien que le comte Schouwaloff a eu avant son départ de Londres avec lord Beaconsfield, mais encore ce qui s'est dit hier à Friedrichsruhe entre le diplomate russe et le prince de Bismarck, il devra nécessairement nous apprendre avant peu ce que le czar aura décidé après avoir reçu les communications de son ambassadeur à Londres.

Or, le czar étant surtout animé d'intentions pacifiques, et le voyage du comte Schouwaloff ne pouvant avoir raisonnablement d'autre but qu'un but pacifique, il va sans dire que jusqu'au 20 de ce mois au moins, les impressions optimistes seront plus que jamais à l'ordre du jour. Les divers marchés du continent semblent de cet avis, puisque partout les cours y accusent une fermeté exclusive de toute éventualité belliqueuse.

Il est donc probable que tant que durera le voyage du comte Schouwaloff, ils ne se départiront pas de cette fermeté. Cependant, comme le fait remarquer plaisamment ce matin un journal financier il est très vraisemblable que si le comte Schouwaloff n'eût pas quitté

Feuilleton du *Journal de Roubaix* du 13 MAI 1878.

— 83 —

LA

CIRCASSIENNE

PAR LOUIS ENAULT

LXXXX

(SUITE)

— Oh ! les bijoux ! dit Aïsa, comme ils attirent les femmes ! Cette belle dédaigneuse qui ne regardait rien, qui méprisait tout, maintenant qu'elle veut avoir un collier de perles, marche si vite que c'est à peine si je puis la suivre.

Arrivée sur le seuil de la petite qui boutique qui renfermait tant de trésors, Rahel s'arrêta une seconde. Son œil en fit le tour. Il n'alla ni aux cabochons d'émeraudes, qui brillaient dans les petits sacs de cuir entr'ouverts, ni aux diamants, jetés par poignées dans de petites sébiles de cuivre, ni aux rubis, qui lançaient leurs feux dans tous les coins, illuminant l'ombre de leur éclat; ni aux perles, dont les douces lueurs semblaient carresser le regard — non ! tout cela n'était rien pour l'œil de faucon et le nez en bec d'aigle d'un misérable Juif, tapi dans un angle, comme un fauve en embuscade, et qui ne se leva même pas pour la saluer.

Mais ce Juif c'était Lévy, qu'elle avait reconnu — et qui l'avait reconnue lui-même — elle le devina bientôt à son regard... Lévy, par lequel peut-être elle allait avoir des nouvelles de sa princesse.

Il ne parut point souhaiter qu'elle lui parlât : elle ne chercha donc point à l'aborder. Elle resta, au contraire, à côté d'Aïssa, et eut l'air de ne s'occuper que des bijoux qu'Abraham lui présentait.

Mais Zuléïka, qui savait profiter de toutes les occasions, trouva le moyen d'aborder le Juif, sans être remarquée, pendant que le joaillier occupait les deux femmes avec les perles d'Ophyr.

— Eh bien ! lui dit-elle à voix basse, tu sais la nouvelle ?

— De quelle nouvelle veux-tu parler? j'en sais beaucoup !

— Abdallah nous a vendues !

— Il a bien fait !

— Tu sais à qui ?

— Oui, à Edem-Pacha !

— Quel malheur !

— Ne t'en plains pas devant celui qui a fait le marché !

— Comment ! c'est toi ?

— Oui !

— Et dans quelle intention l'as-tu fait ?

— Pour vous servir !

— Je ne comprends pas !

— A Constantinople, je ne pouvais rien pour vous, et si l'on eût fait l'affaire en dehors de moi je n'aurais jamais su où vous retrouver... Vous auriez pu vous en aller dans des pays lointains... être perdues pour moi ! Avec le pacha, au contraire, je saurai toujours où vous serez... et je pourrai agir.

— Que feras-tu ? dis-le moi pour que je le répète à ma maîtresse.

— D'abord j'écrirai à la princesse.

— Il y a si longtemps que nous n'avons entendu parler d'elle ! Tu sais donc où elle est, toi ?

— Oui... Je lui ai déjà écrit que je vous avais retrouvées... et je ne m'étonnerais pas d'apprendre qu'elle est en route pour vous rejoindre...

— Hélas ! nous allons partir, et elle ne nous retrouvera plus !

— C'est ce qui te trompe ! J'ai des amis partout... J'en ai jusque dans la maison du pacha... par eux je saurai toujours où vous serez, — et, par moi, la princesse le saura. Donc, espoir et confiance ! que ce soit là ta devise... et celle de Rahel !

Un coup d'œil d'Aïssa, jeté du côté de Zuléïka, coup d'œil inquiet, investigateur, avertit l'esclave que son a-parté était remarqué par une surveillante jalouse, et qu'il devenait dangereux pour elle de le prolonger.

— Merci ! dit-elle, je vais dire tout cela à ma maîtresse, et si jamais de meilleurs jours viennent à se lever pour elle, je suis bien certaine qu'elle te prouvera sa reconnaissance !

— Il me suffira de l'avoir obligée, dit le Juif; je ne travaille point dans l'espoir d'une vile récompense !

A vrai dire, cette générosité ne coûtait guère à Lévy, et Rahel lui avait déjà rapporté d'assez beaux bénéfices. Il avait touché une première prime d'Abdallah, quand il la lui avait fait vendre au pacha; le pacha lui-même ne lui avait pas marchandé sa bonne main; la princesse Imérieff lui avait déjà donné un sérieux à-compte, et il était bien certain de recevoir d'elle d'avantage encore : il pouvait donc se donner maintenant le vernis d'une certaine grandeur d'âme, vis-à-vis d'une pauvre créature qui n'avait rien, et dont, avec toute son habileté, il ne lui serait pas possible maintenant de tirer un obole.

Après avoir regardé quelques-uns des jolis bijoux qui se trouvaient autour d'elle, Zuléïka revint, sans affectation, retrouver Aïssa et Rahel.

— Que te disait cet homme de si intéressant ? lui demanda l'intendante du pacha.

— Il m'offrait des perles et des diamants, comme si une malheureuse esclave était assez riche pour les payer.

— Pour un Juif, ce marchand me semble manquer singulièrement de perspicacité, se dit Aïssa. — Est-ce que par hasard on voudrait me tromper ? — Edem a raison... Je crois qu'il faudra séparer ces deux femmes.

Mais elle s'était trop avancée auprès de son maître pour oser rentrer au conak sans avoir fait quelques acquisitions, elle abandonna donc pour un moment Zuléïka, laquelle, d'ailleurs, ne songeait point à se rapprocher de Lévy, et revenant à Rahel, qu'Abraham essayait toujours d'éblouir, en faisant briller à ses yeux tous les feux de ses joyaux :

— Eh bien ! t'es-tu décidée ? que choisis-tu ? que veux-tu ? demanda-t-elle à la jeune fille.

— Elle préfère ces perles et ces émeraudes, que mon neveu ira lui porter tantôt au conak du pacha, répondit Abraham, en jetant à Rahel un coup d'œil d'intelligence.

La Circassienne pensa que Lévy avait peut-être quelque motif de se ménager une entrée à la Maison-Rouge, elle ne fit donc aucune objection, et, en vertu de ce proverbe, qui a cours dans toutes les nations : « *Qui ne dit mot consent* ! » le marché fut conclu, et les trois femmes quittèrent le bazar, Aïssa un peu inquiète, Rahel et Zuléïka impatientes de se retrouver seules, celle-ci pour dire et celle-là pour entendre des choses qui devaient être pour l'une et pour l'autre d'un si sérieux intérêt.

LXXXXI

Que devenait, cependant, la princesse Imérieff dont nous sommes restés si longtemps sans donner de nouvelles à nos lecteurs ?

Stella n'avait plus trouvé au Caucase, quand une fois Rahel l'eût quitté, qu'un vide profond et un immense ennui.

Elle s'était attachée à cette jeune et sympathique créature, avec toute la force que donnent aux liens qui se forment entre les âmes, la pure tendresse et le dévouement absolu ; d'un côté, le sentiment du bien que l'on fait, et, de l'autre, la reconnaissance pour le service rendu.

Les explications suprêmes, vives, amères, difficiles, qui s'étaient échangées entre elle et Yacoub, après la vente honteuse de la jeune fille, rendaient bien difficile sa position près de lui. Il y a des paroles inoubliables : il ne faut jamais les prononcer devant ceux avec qui l'on doit vivre — parce qu'elles creusent des abîmes que rien ne peut plus combler.

La princesse sentait bien que les bons rapports ne pourraient plus se rétablir entre elle et son hôte. C'en était fait à jamais pour elle des jours paisibles au conak, où sa présence était comme un vivant reproche pour le père de Rahel.

(*à suivre.*)

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, (rue Neuve, 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.